

---

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Lyon, le 14 octobre 2020

## **Tentatives d'escroquerie par hameçonnage des activités partielles des entreprises**

Des appels téléphoniques et e-mails frauduleux circulent actuellement et visent à escroquer les entreprises ayant des salariés en activité partielle.

Les malfaiteurs se font passer pour l'Agence de services et de paiement (ASP) et indiquent à l'entreprise qu'elle a bénéficié à tort de l'allocation d'indemnité partielle. Ils invitent alors cette dernière à reverser le montant sur un compte qui est communiqué par e-mail (avec usurpation). Le compte communiqué est évidemment celui de l'usurpateur.

### **Démarche à suivre en cas de doute.**

D'une manière générale, l'Agence de services et de paiement ne communique jamais ses coordonnées bancaires par téléphone ou par e-mail. De même, que ce soit par téléphone ou par e-mail, l'ASP ne vous demandera jamais, ni vos coordonnées bancaires, ni d'effectuer un reversement sur un autre compte que celui sur lequel l'ASP a effectué le versement initial.

Si vous êtes ou avez été confronté à cette situation, ou en cas de doute, vous pouvez contacter l'assistance téléphonique au n° suivant : 0 800 705 800 (n° vert gratuit), afin de signaler votre situation. L'assistance vous précisera les démarches à effectuer.

Si vous avez déjà procédé au reversement demandé, vous serez probablement invité à effectuer un dépôt de plainte auprès des services de Police, afin que l'ASP puisse le cas échéant, et si la situation de votre établissement le nécessite, procéder au versement de l'allocation d'indemnité partielle sur le véritable compte de votre établissement.

---

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

Tatiana RUE – 06 22 20 78 57

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03  
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>

